

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14205**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine : Droit, Économie, gestion Mention Economie et droit Spécialité : Économie et droit de la concurrence (« Economics and Competition law »)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole Modalités d'élaboration de références : : CNESER du 19 avril 2011	Université Toulouse 1 Capitole, Président de l'université Toulouse 1 Capitole

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

122 Economie, 122b Modèles économétriques ; Méthodes d'analyse économique, 128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'étudiant issu de cette formation a vocation à :

- Conseiller l'entreprise, l'Administration ou l'organisation concernée par la réglementation sur le droit de la concurrence (programme de conformité);
- Élaborer et suivre l'instruction des dossiers juridiques ayant une portée économique faisant appel au droit de la concurrence ;
- Traiter le contentieux civil et administratif, européen ou national ;
- Prendre part au règlement de contentieux et litiges éventuels ;
- Travailler dans les domaines de la recherche économique sur la politique de la concurrence.

Ce diplômé pourra en effet :

- assurer une veille réglementaire et jurisprudentielle sur le droit de la concurrence
- mettre en place des programmes de conformité des règles de la politique de la concurrence et du droit.
- utiliser les bases des données juridiques afin de guider les entreprises pour prendre des décisions stratégiques.
- contribuer à l'intérieur de l'entreprise à la rédaction de contrats qui n'enfreignent pas la législation
- développer des modèles économiques grâce aux outils de modélisation pour mieux argumenter auprès des Autorités
- prendre part au règlement de contentieux et de litiges éventuels avec l'Administration.
- analyser le mode de fonctionnement des marchés et les stratégies des firmes.

Il sera formé aux techniques de communication à l'écrit comme à l'oral propres à cette discipline. Il possèdera également les compétences pour poursuivre ses études vers un Doctorat de Sciences Economiques ou de Droit touchant à la politique de la concurrence.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Industrie
 - Ressources Humaines
 - Commerce
 - Conseil
 - Banque/Finance
 - Administration publique
 - International
- Analyste économique des marchés concurrentiels
- Responsable de veille stratégique
- Ingénieur économiste en entreprise
- Juriste d'entreprise ou dans les organisations Internationales;
- Consultant dans un cabinet spécialisé dans le conseil économique/juridique auprès des entreprises ;

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Ce diplôme élargit le champ des connaissances acquises en Master 1 en droit et économie à la politique de la concurrence, tant d'un point de vue juridique que d'un point de vue de l'analyse économique. Le diplôme traite en effet d'un large éventail de problématiques essentielles du droit européen de la concurrence en maintenant l'approfondissement de ses aspects fondamentaux comme la jurisprudence nationale ou européenne ou bien encore la formalisation économique des différents types de contrats.

Les cours sont enseignés en anglais. Les étudiants doivent donc pouvoir suivre des cours et rédiger des essais ou devoirs en anglais exclusivement.

Le M2 est divisé en deux semestres, d'importance égale. Dans chaque semestre, 4 cours obligatoires, d'au moins 20 heures chacun, sont enseignés.

Semestre 1 22 ECTS

UE 1 Industrial Organization : theoretical and applied * 5,5

UE 2 Innovation and product differentiation * 5,5

UE 3 Competition Law in practice 5,5

UE 4 Competition and Market strategies (or) 5,5

Workshop on the Law and economics

Semestre 2 38 ECTS

UE 5 Industry regulation 5,5

UE 6 Competition policy cases : an economic analysis 5,5

UE 7 Competition Law 5,5

UE 8 State Intervention and Competition (or) 5,5

Role plays in competition cases

UE 9 Stage ou Mémoire 16

VOIE DOCTORALE

Semestre 1 22 ECTS

UE 1 Microeconomics 1 5,5

UE 2 Macroeconomics 1 5,5

UE 3 Econometrics 1 5,5

UE 4 Competition and Market strategies 5,5

Semestre 2 38 ECTS

UE 5 Microeconomics 2

ou Macroeconomics 2

ou Econometrics 2 5,5

UE 6 Microeconomics 2

ou Macroeconomics 2

ou Econometrics 2 5,5

UE 8 Competition Law 5,5

UE 9 State Intervention and Competition 5,5

UE 10 Mémoire 16

Stage

Un stage est possible pour les étudiants ayant suivi la voie standard de ce master.

Sa durée est de 4 à 6 mois. Il se déroule à partir de mi avril.

Les objectifs et le contenu du stage doivent être préalablement consignés dans un projet de stage soumis par l'étudiant, pour approbation :

- au responsable du Master 2 ou à son représentant
- à un comité de stage comprenant le responsable du stagiaire dans l'entreprise ou le laboratoire et un enseignant intervenant dans le cadre de l'Ecole.

Le stage fait l'objet d'un rapport de stage qui, à la demande du directeur de la formation peut être présenté oralement par l'étudiant lors d'une soutenance.

Evaluation et compensation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées soit par des épreuves de contrôle continu et/ou soit par un examen terminal. L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an.

A la seconde session d'examen, les étudiants composent sur les matières où ils n'ont pas obtenu la note de 10/20. Ils conservent le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20.

Le Master 2 mention Economie et Droit spécialité « Economics and Competition law » comporte 60 crédits ECTS.

Pour être déclaré admis à la première session du Master 2 « Economics and Competition law », le candidat doit obtenir :

- dans le cadre de la voie standard, une note moyenne au moins égale à 10/20 sur l'ensemble des matières des deux semestres, et, une note moyenne au moins égale à 12/20 au stage ou au mémoire.
- dans le cadre de la voie doctorale, une note moyenne au moins égale à 10/20 sur l'ensemble des matières des deux semestres, et une note moyenne à au moins 12/20 au mémoire.

Les unités d'enseignements sont validées isolément ou par compensation :

- isolément : une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.
- par compensation : la compensation est organisée sur l'année. Un étudiant valide son année s'il obtient la moyenne générale à toutes les UE hormis le stage ou le mémoire. La compensation annuelle entraîne la validation par compensation des unités où l'étudiant a eu une note inférieure à la moyenne.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Composition des jurys : Jury composé d'enseignants
En contrat d'apprentissage	X	Non
Après un parcours de formation continue	X	Composition des jurys : Jury composé d'enseignants
En contrat de professionnalisation	X	Non
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP Composition des jurys : Jury composé d'enseignants
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants et de professionnels, conformément aux textes en vigueur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ.tlse1.fr>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :